

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

GDSA
(Euronext Paris)

1- Par courrier du 7 mai 2008, complété par un courrier du 13 mai, la société civile Financière Vauban (1) (2 boulevard de la Libération, 93284 Saint Denis) et la société anonyme ICM (2) (49, avenue de l'Europe, 92400 Courbevoie), ont déclaré avoir franchi de concert :

- en baisse, le 6 mai 2008, les seuils de 95%, 90%, 2/3, 50%, 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société GDSA (GROUPE DUARTE) et ne plus détenir aucune actions GDSA.

Ce franchissement de seuils résulte de l'annulation, décidée par l'assemblée générale du 3 décembre 2007, réalisée et constatée par le conseil d'administration du 6 mai 2008, des 57 603 829 actions qui composaient le capital de GDSA.

Par ailleurs,

- la société anonyme ICM a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 6 mai 2008, les seuils de 90% du capital , 2/3, 50%, 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société GDSA et ne plus détenir aucune action GDSA.
- la société civile Financière Vauban a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 6 mai 2008, les seuils de 10% des droits de vote et 5% du capital et des droits de vote de la société GDSA et ne plus détenir aucune action GDSA.

- en hausse, le 6 mai 2008, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50%, 2/3, 90% et 95% du capital et des droits de vote de la société GDSA et détenir 1 203 927 289 actions GDSA représentant autant de droits de vote, soit 99,52% du capital et des droits de vote de cette société (3), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
ICM	732 280 458	60,54	732 280 458	60,54
Financière Vauban	471 646 831	38,99	471 646 831	38,99
Total	1 203 927 289	99,52	1 203 927 289	99,52

Ce franchissement de seuils résulte des émissions de 1 209 680 409 actions nouvelles et de 63 actions nouvelles (4).

En outre,

- la société anonyme ICM a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 6 mai 2008, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3 et 50% du capital et des droits de vote de la société GDSA et détenir

individuellement 732 280 458 actions GDSA représentant autant de droits de vote, soit 60,54% du capital et des droits de vote de cette société (3) ;

- la société civile Financière Vauban a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 6 mai 2008, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25% et 1/3 du capital et des droits de vote de la société GDSA et détenir individuellement 471 646 831 actions GDSA représentant autant de droits de vote, soit 38,99% du capital et des droits de vote de cette société (3).

2- Par le même courrier la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"Le concert ICM-Financière Vauban examine actuellement les différentes options légales ouvertes quant à l'évolution possible de la cotation des actions GDSA. Il se déterminera en particulier après le début des opérations de regroupement, [le 30 mai 2008], et au vu des premiers résultats de ces opérations.

Dans l'intervalle, il se réserve la possibilité de se porter acquéreur d'actions du capital de GDSA sur le marché; de même, il se réserve la possibilité d'acquérir les actions existant à ce jour qui ne formeraient pas quotité pour le regroupement évoqué plus haut."

(1) Le capital de la société civile Financière Vauban est détenu par la famille Marquet à 32,94%, la société Europin à 33,53% et la société ICM à 33,5%.

(2) Contrôlée par M. Claude Marquet.

(3) Sur la base d'un capital composé de 1 209 680 472 actions représentant autant de droits de vote.

(4) Cf. prospectus visé par l'AMF le 27 mars 2008 sous le numéro 08-060.